



## DOSSIER DE CANDIDATURE

### PRIX « DIRECTEUR/TRICE SINISTRES 2020 »

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER AVANT LE 4 SEPTEMBRE AVEC UNE PHOTO HD  
A : MYRIAM.NOEL@INFOPRO-DIGITAL.COM

*Peuvent se présenter toutes personnes exerçant des fonctions de directeur/trice sinistres, indemnisation, IARD au sein d'une société d'assurance, de réassurance, d'assistance, de bancassurance, d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance, d'un cabinet de courtage en activité sur le marché français. L'organisateur se réserve par ailleurs le droit d'écarter les dossiers ne correspondant pas aux critères de participation.*

**Pour candidater aux Prix du directeur sinistres 2020, les candidats doivent impérativement :**

- **Renvoyer leur dossier de candidature complété à [myriam.noel@infopro-digital.com](mailto:myriam.noel@infopro-digital.com) avant le 4 septembre 2020.**
- **Fournir une photo HD du/de la candidat.e**

#### IDENTITE ET COORDONNEES DU CANDIDAT

ENTREPRISE : .....

NOM : ..... PRENOM : .....

FONCTION : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

SITE WEB : .....

ADRESSE E-MAIL : ..... TEL : .....

#### COORDONNEES DE LA PERSONNE que nous pouvons joindre si besoin pour le suivi du dossier :

ENTREPRISE OU ORGANISME : .....

NOM : ..... PRENOM : .....

FONCTION : .....

ADRESSE E-MAIL : ..... TEL : .....

JE DECLARE AVOIR OBTENU L'APPROBATION DE LA CANDIDATE POUR LE DEPOT DE SA CANDIDATURE A CE CONCOURS.

Fait à : ....., le ..... Signature :



**DONNEES PERSONNELLES**

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des évènements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : [cnl.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnl.evenements@infopro-digital.com)

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

OUI                       NON

**AUTORISATION**

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : brevets, marques, dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos..., notamment des prestataires éventuellement intervenus dans la réalisation concernée etc.) attachés aux produits/concepts/innovations présentés ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Prix, dans son magazine l'ARGUS DE L'ASSURANCE et sur son site internet [www.argusdelassurance.com](http://www.argusdelassurance.com) ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter du PRIX « DIRECTEUR/TRICE SINISTRES 2020 », et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur, en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

\* en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

\*mention obligatoire à cocher pour valider le dossier de candidature.

Fait à Antony le 28/07/2020



## DOSSIER DE CANDIDATURE

**BREVE BIOGRAPHIE DU/ DE LA CANDIDAT.E** - (600 caractères max espaces inclus) - Nous vous suggérons d'y faire figurer les éléments clés du parcours professionnel.

.....  
.....  
.....  
.....

**BREVE DESCRIPTION / PRINCIPALES CARACTERISTIQUES D'UNE ACTION MENEES EN 2019/2020 (NOUVEAU SERVICE, METHODE DE TRAVAIL, MODE DE GESTION, DE REGLEMENT DE SINISTRES OU D'ASSISTANCE, STRATEGIE D'INDEMNISATION,...)** - (600 caractères max espaces inclus)

.....  
.....  
.....  
.....

**RESULTATS DEJA CONSTATES ET/OU ATTENDUS OU FACTEURS CLES DE SUCCES (BENEFICE CLIENT, AMELIORATION DU NPS, SIMPLIFICATION, RENTABILITE,...)** - (600 caractères max espaces inclus)

.....  
.....  
.....  
.....



## REGLEMENT

#### ARTICLE 1 --ORGANISATEURS

Le prix «DIRECTEUR/TRICE SINISTRES 2020», est un concours **gratuit** organisé du 28/07/2020 au 04/09/2020, date limite de dépôt des candidatures par la société GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO (G.I.S.I.), Capital 38 628 352,10 euros - RCS Nanterre 442 233 417, Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle, La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex - FRANCE

Ci-après l'organisateur,

GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO est un éditeur de presse qui édite notamment le magazine professionnel « L'Argus de l'assurance » et son site web associé [www.argusdelassurance.com](http://www.argusdelassurance.com).

#### ARTICLE 2 – OBJECTIF DU CONCOURS

L'objectif du prix Le prix «DIRECTEUR/TRICE SINISTRES 2020» est de récompenser une femme ou un homme exerçant des fonctions de directeur/trice sinistres, indemnisation, IARD.

Peuvent se présenter à ce concours toutes sociétés d'assurance, de réassurance, d'assistance, de bancassurance, mutuelles, institutions de prévoyance ou cabinets de courtage, sans restriction de taille.

#### ARTICLE 3 - LE TROPHEE – CATEGORIES

Une seule catégorie sera récompensée : le directeur/trice sinistres de l'année 2020.

#### ARTICLE 4 – LES CRITERES D'EVALUATION

Ce prix récompensera une femme ou un homme exerçant des fonctions de directeur/trice sinistres, indemnisation, IARD. Il/Elle devra avoir démontré la capacité à faire évoluer de façon significative sa direction avec des résultats tangibles. Il/Elle aura pu développer un nouveau service, une méthode de travail, un mode de gestion, de règlement ou d'assistance ayant amélioré sensiblement le bénéfice client et le NPS au moment de la gestion du sinistre. Cela peut-être également une stratégie d'indemnisation, conjuguant donc satisfaction client, simplification des process et rentabilité.

La démarche ne sera pas de récompenser un parcours, son antériorité, ni sa personnalité en elle-même, mais plutôt ses actions menées et sa capacité à avoir fait évoluer de manière significative sa direction avec des résultats tangibles pour l'année 2019/2020.

#### ARTICLE 5 - LES CANDIDATURES

Les candidats choisissent de déposer un dossier de candidature pour la personne qui leur semble correspondre le mieux à la réalisation de l'organisme représenté.

#### ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les Candidats sont tenus d'obtenir, préalablement au dépôt de leur candidature et à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations des titulaires de droits et/ou toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : brevets, marques, dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos..., notamment des prestataires éventuellement intervenus dans la réalisation concernée etc.) lors de la Remise du Prix, dans son magazine et site web « L'argus de l'Assurance » et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter du Prix « Directeur/trice Sinistres de l'année 2020» dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur.

Les Candidats garantissent l'Organisateur de tout trouble, revendication ou action quelconque à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.



#### ARTICLE 7 – INSCRIPTIONS

**Clôture des inscriptions et de remise des dossiers : 4 septembre 2020.**

Les dossiers (ainsi qu'une photo portrait HD) devront être adressés par mail à [myriam.noel@infopro-digital.com](mailto:myriam.noel@infopro-digital.com). Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site <http://evenements.infopro.fr/argus>. L'inscription est gratuite. Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement. La date de clôture des inscriptions doit être la même que la date limite d'envoi des dossiers.

Un même organisme peut présenter plusieurs dossiers, chacun étant référencé dans une fonction différente.

#### ARTICLE 8 – RECEVABILITE

Les formulaires devront être adressés, dûment remplis, sous peine de nullité, par e-mail avec accusé de réception, à l'organisateur à l'adresse mentionnée à l'article 7, **pour le 4 septembre 2020 au plus tard**. Si un dossier est jugé non recevable par rapport au présent règlement, une lettre motivée en avisera le postulant.

#### ARTICLE 9 – SELECTION DES NOMINES ET LAUREATS

Après vérification par l'organisateur de la conformité de chaque dossier, *L'Argus de l'assurance* mettra en ligne les candidats sur son site ci-nommé après : [www.argusdelassurance.com](http://www.argusdelassurance.com)

La mise en ligne des dossiers s'effectuera du **10 au 11 septembre 2020**.

Les internautes pourront voter sur le site de *L'Argus de l'assurance* du **14/09/2020 au 18/09/2020 pour élire le ou la lauréat.e**. Seuls les abonnés de *L'Argus de l'assurance* pourront voter, à raison d'un seul vote par personne.

#### ARTICLE 10 - REMISE DES TROPHEES

Les trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le **23 septembre 2020 lors de l'événement INSIDE IARD durant la plénière de l'après-midi, à 14h45**. Les profils sélectionnés seront informés de leur nomination par l'organisateur et devront être présents à la cérémonie afin de recevoir leur trophée.

#### ARTICLE 11 - UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITE

L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidature, à ses travaux et à l'organisme référent. Ces informations ne seront portées à la connaissance du jury et des prestataires de l'organisateur qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats et de la communication autour du trophée.

Pour les lauréats et les nominés en revanche, du seul fait de leur nomination, l'organisateur est autorisé à rendre publiques les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications sur tous supports se référant au Prix «DIRECTEUR/TRICE SINISTRES 2020». L'organisateur informera préalablement les lauréats et nominés de ces actions de communication.

#### ARTICLE 12 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires de l'Organisateur afin de leurs envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle.



## DOSSIER DE CANDIDATURE

### PRIX « DIRECTEUR/TRICE SINISTRES 2020 »

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : GISI au Prix «DIRECTEUR/TRICE SINISTRES 2020». A l'attention de Myriam NOËL Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle BP 20156 - 92 186 Antony Cedex – France ou à l'adresse mail [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com)

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

#### ARTICLE 13 – DIVERS

- L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.
- Les Nominés et Candidats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Ils garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.
- La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.
- Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

#### ARTICLE 12– RÈGLEMENT - LITIGES

Le fait de s'inscrire au Concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur le site internet. et/ou sur demande auprès de l'Organisateur durant la durée du concours par courrier à l'attention de MYRIAM NOËL à l'adresse suivante : Groupe Industrie Services Info – 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – BP 20156 – 92186 Antony Cedex.

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.